



Original: Anglais

OIC/COMCEC-30/2014

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'OCI
SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DECENNAL
DE L'OCI
SOU MIS À LA 13^{ÈME} SESSION
DU COMITE PERMANENT DE L'OCI POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)**

**RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
25-28 NOVEMBRE 2014**

TABLE DES MATIERES

NO. D'ORDRE	SOMMAIRE	NO. DE PAGES
I.	Introduction	3
II.	Coopération dans le domaine du commerce	4
III.	Développement du transport	12
IV.	Développement du secteur touristique	15
V.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	21
VI.	Programmes de réduction de la pauvreté	25
VII.	Coopération dans les secteurs financier et statistique	30
VIII.	Coopération avec d'autres organisations régionales et internationales	32
IX.	Activités liées à l'assistance économique aux États membres de l'OIC et aux communautés musulmanes vivant dans les pays non membres de l'OIC	37
X.	Renforcement du rôle du secteur privé	42
XI.	Coordination inter-agences	46
XII.	Evaluation et recommandations	47
	Annexe	49

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétariat général a continué de mettre l'accent sur la coordination de l'agenda de la coopération socio-économique de l'OCI, soulignant ainsi la mise en œuvre des différentes décisions de l'OCI, telle qu'énoncée dans sa Charte, les autres accords multilatéraux et le Programme d'Action décennal (2005-2015). Dès la prise de fonction de Son Excellence M. Iyad Ameen Madani, le 1er janvier 2014, un nouvel élan a été donné à la nécessité de donner la priorité à la coordination entre les différentes institutions de l'OCI. Le présent rapport vise à mettre en évidence les différentes démarches faites par le Secrétariat général en vue d'accélérer la mise en œuvre des décisions et résolutions de l'OCI dans le domaine économique, conformément au Programme d'Action décennal.
2. Il mettra en évidence les efforts particuliers consentis en ce qui concerne le renforcement de la coopération intra-OCI dans le domaine du commerce et de la logistique, du développement du tourisme, de l'emploi et de la productivité, de l'agriculture et du développement rural. En outre, l'importance de l'accroissement des partenariats régionaux et internationaux pour la mise en œuvre rapide des résolutions de l'OCI et l'exécution des projets nationaux et transfrontaliers de l'OCI a également mis en évidence les diverses mesures prises au cours de l'exercice sous revue.
3. De manière significative, la tenue de la première réunion de leadership entre le Secrétaire général de l'OCI et le Président du Groupe de la Banque islamique de Développement (BID) et de la série de réunions des sous-comités qui a suivi sont destinées à l'intensification de la mise en œuvre effective de ces projets de l'OCI en tant que forum d'investissement pour l'Asie centrale, la consolidation des structures de la nouvelle institution spécialisée pour la sécurité alimentaire à Astana, au Kazakhstan et les modalités d'affectation efficace des fonds d'allègement de la pauvreté au profit des couches vulnérables des sociétés de l'espace de l'OCI.
4. En outre, le rapport a mis en évidence la mise en œuvre des résultats de la 8^{ème} Conférence islamique des ministres du Tourisme tenue du 4 au 6 décembre 2013

à Banjul, en Gambie, et la sélection des deux lauréats du Prix de la Ville touristique de l'OCI pour les années 2015 et 2016 respectivement. De même, la tenue du 1^{er} Forum international sur le tourisme islamique les 2 et 3 juin 2014 à Djakarta, en Indonésie annonçait le désir d'activer la coopération intra-OCI dans ce secteur vital, qui gagne rapidement en popularité parmi la classe moyenne montante et le nombre croissant de la population des jeunes intellectuels des États membres de l'OCI.

II. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU COMMERCE

5. Depuis la 29^{ème} session du COMCEC, un accent particulier a été mis sur l'opérationnalisation du système de préférences commerciales de l'OCI (SPC-OCI) et la mise en œuvre de l'Accord général de l'OCI pour la Coopération économique, technique et commerciale ainsi que l'Accord de l'OCI pour la promotion, la protection et la garantie des d'investissement entre les États membres. Par conséquent, en plus des efforts visant à assurer le parachèvement des mesures administratives nécessaires au démarrage du système, d'autres composantes non tarifaires du SPC-OCI ont également été prises en considération au cours de l'exercice sous revue. Le présent rapport présente les perspectives récentes des relations commerciales dans les États membres de l'OCI, la consolidation de la coordination des activités en vertu de la Feuille de route pour le renforcement de commerce intra-OCI, le financement du commerce et l'assurance du crédit à l'exportation et la promotion du commerce.

Perspectives récentes du commerce intra-OCI

6. Au cours de l'exercice sous revue, les échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI ont continué à croître. Le commerce des États membres est passé de 4,12601 trillions de dollars des États Unis en 2012 à 4,18408 trillions de dollars en 2013, soit une augmentation de 1,41%. Le commerce entre les États membres de l'OCI a représenté 11,34% du commerce mondial en 2012, comparativement à 10,8% en 2011.
7. De même, la valeur totale du commerce intra-OCI en 2013 a atteint 778,750 milliards de dollars des États Unis, contre 751,680 milliards de dollars en 2012, soit une augmentation de 3,60%. Dans le même temps, la part du commerce intra-OCI

dans le commerce total des États membres est passé de 18,45% en 2012 à 18,70% en 2013, ce qui représente une augmentation de 1,33%.

Commerce mondial de l'OCI / Commerce intra-OCI: 2004-2013									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
COMMERCE MONDIAL DE L'OCI									
Valeur totale du commerce mondial des marchandises En milliards de dollars US	26.300	23.890	27.600	31.900	25.300	30.290	35.780	36.134	36.775
Valeur totale du commerce de marchandises de l'OCI En milliards de dollars US	1.776.11	2.139.32	2.560.29	3.380.74	2.659.05	3.182.12	3.880.16	4.126.01	4.184.08
Part de l'OCI dans le commerce mondial En %	6.77 %	8.96 %	9.28 %	10.61 %	10.28 %	10.57 %	10.80%	11.34%	11.37%
COMMERCE INTRA-OCI									
Valeur du commerce intra-OIC En milliards de dollars US	271.45	333.36	420.6	551.02	426.75	539.00	681.60	751.68	778.75
Part du commerce intra-OIC En %	15.47%	15.83%	16.63%	16.60%	16.05%	17.03%	17.80%	18.45%	18.70%
<i>Source: Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)</i>									

8. Les principaux acteurs dans le domaine du commerce intra-OCI en 2012 étaient les pays suivants: Emirats Arabes Unis (13,40% de la part du commerce intra-OCI, soit 91,3 milliards de dollars des Etats Unis), la Turquie (10,08%, 68,7 milliards de dollars des Etats Unis), l'Arabie saoudite (9,36%, soit 63,8 milliards de dollars des Etats Unis), l'Iran (8,32%, soit 56,7 milliards de dollars des Etats Unis), l'Indonésie (7,30%, soit 49,7 milliards de dollars des Etats Unis), la Malaisie (6,99%, soit 47,6 milliards de dollars des Etats Unis), le Pakistan (4,44%, 30,2 milliards de dollars des Etats Unis), l'Irak (4,23%, soit 28,8 milliards de dollars des Etats Unis), l'Egypte (3,59%, soit 24,5 milliards de dollars des Etats Unis) et la Syrie (3,50%, 23,9 milliards de dollars des Etats Unis). Ces pays ont représenté 71,19% du commerce intra-OCI en 2012, pour un montant de 485,3 milliards de dollars des Etats Unis. De même, la liste et la part des principaux acteurs du commerce intra-OCI en 2013 sont les suivants:

Les principaux acteurs du commerce intra-OCI en 2013								
<i>Principaux acteurs du commerce intra-OCI</i>			<i>Principaux exportateurs vers l'espace OIC</i>			<i>Principaux pays importateurs</i>		
<i>Etats membres</i>	<i>Volume du commerce intra-OIC en milliards de dollars US</i>	<i>% de la part dans le commerce intra-OIC</i>	<i>Etats membres</i>	<i>Volume en milliards de dollars US</i>	<i>% des export. intra-OIC</i>	<i>Etats membres</i>	<i>Volume en milliards de dollars US</i>	<i>% des import. intra-OIC</i>
EAU	91.3	13.40%	EAU	60.4	18.6%	Iran	37.7	10.58%
Turquie	68.7	10.8%	Arabie Saoudite	45.3	13.9%	Turquie	31.4	8.82%
Arabie Saoudite	63.8	9.38%	Turquie	37.3	11.5%	EAU	30.9	8.69%
Iran	56.7	8.32%	Malaisie	24.9	7.7%	Indonésie	26.8	7.54%
Indonésie	49.7	7.30%	Indonésie	22.9	7%	Irak	23.7	6.66%
Malaisie	47.6	6.99%	Iran	19	5.8%	Malaisie	22.8	6.39%
Pakistan	30.2	4.44%	Egypte	12	3.7%	Pakistan	21.3	5.97%
Irak	28.8	4.23%	Koweït	11.2	3.4%	Arabie Saoudite	18.5	5.19%

Egypte	24.5	3.59%	Syrie	10.5	3.2%	Syrie	13.3	3.74%
Syrie	23.9	3.50%	Pakistan	9	2.8%	Egypte	12.4	3.49%
Total	485.3	71.19%	Total	252.5	77.6%	Total	238.8	67.1%
<i>Rapport annuel 2013 du CIDC</i>								

9. En 2011, les 29 États membres suivants ont dépassé le seuil de 20% du niveau du commerce intra-OCI, l'objectif fixé par le Programme d'Action décennal pour l'année 2015: la Somalie, Djibouti, la Syrie, le Liban, l'Afghanistan, la Jordanie, le Pakistan, le Tadjikistan, le Kirghizistan, l'Irak, les Comores, le Burkina Faso, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Turkménistan, le Niger, le Yémen, l'Ouzbékistan, l'Égypte, la Libye, Oman, le Mali, le Togo, l'Iran, l'Ouganda, Bahreïn, le Soudan, la Guinée Bissau et la Turquie.

Renforcement de la coordination sur le commerce intra-OIC :

10. En ligne avec les objectifs de la coordination et de la synergie entre les institutions de l'OCI dans le domaine du commerce intra-OCI, le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Société islamique internationale pour le financement du commerce (SIIFC) ont organisé les 3 et 4 février 2014 à Marrakech, Royaume du Maroc, la sixième réunion du Groupe consultatif de l'OCI pour la promotion du commerce intra-OCI. La réunion a passé en revue la mise en œuvre du programme exécutif de la feuille de route visant à accroître le commerce intra-OCI et le plan d'activités pour 2014-2015 dans les cinq pôles que sont la facilitation du commerce, le financement du commerce, la promotion du commerce, le renforcement des capacités et le développement de produits stratégiques. La réunion a également examiné le processus d'évaluation du Programme exécutif et a formulé des recommandations sur la voie à suivre pour améliorer davantage la coordination des activités du Groupe et la réalisation des objectifs du Programme d'Action décennal de l'OCI.
11. Les principales recommandations pour consolider les travaux du Groupe consultatif adopté par la réunion comprennent: la préparation d'un rapport

d'évaluation détaillé sur les travaux du Groupe consultatif; la consolidation de la coordination et de la synergie entre les institutions de l'OCI dans le domaine du commerce sur la mise en œuvre des activités conjointes; l'accélération de la mise en œuvre des activités dans le domaine de: l'aide au commerce au niveau sous-régional de l'OCI. Il prévoit en outre d'améliorer l'accès au financement et le renforcement des PME; l'établissement du Réseau mondial des OPC (Organisations de promotion du commerce) dans les Etats membres de l'OCI; et le financement des projets existants sur le plan d'action du coton et l'octroi d'aide aux promoteurs de projets dans l'espace de l'OCI en matière de reconditionnement de leurs projets; faciliter la consultation et la coopération avec les organisations régionales et internationales ainsi que les blocs économiques régionaux au sein de l'OCI. D'autres recommandations prévoient d'assurer un soutien au CIDC en sa qualité de Secrétariat technique du Groupe consultatif; et d'encourager tous les organismes concernés à soumettre une évaluation de leurs activités respectives dans les différents groupes.

Réseau des Organes de Promotion du Commerce de l'OCI (OPCs)

12. La première réunion du Réseau mondial des Organes de Promotion du Commerce de l'OCI (OPC) a été conjointement organisée les 17 et 18 mars 2014 par le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah, aux Emirats Arabes Unis. La réunion a rassemblé des représentants des gouvernements et des organes de promotion du commerce dans les États membres de l'OCI ainsi que ceux de l'OCI, des institutions régionales et internationales et les opérateurs du secteur privé.
13. La réunion a convenu, entre autres, de lancer le réseau, de confier au CIDC la tâche du Secrétariat des OPCs de l'OCI, de créer un site web dynamique propre au réseau, de tenir une conférence mondiale du réseau, de créer un trophée du meilleur OPC dans les États membres de l'OCI et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des projets adoptés par le Réseau. La réunion a également statué sur le mandat possible du réseau dans le domaine du renforcement des capacités, de la promotion du commerce, de l'information commerciale, des études et missions d'affaires, ainsi que du commerce et de la facilitation des investissements.

Facilitation du commerce :

14. Le Secrétariat général a renouvelé son appel aux Etats membres de l'OCI pour donner effet à certains instruments commerciaux multilatéraux importants en vigueur entre les États membres de l'OCI. L'Accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI et l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les Etats membres de l'OCI sont entrés en vigueur en avril 1981 et en février 1988 respectivement.
15. L'Accord général de coopération économique, technique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI a été signé par 47 Etats membres et ratifié par 32, alors que l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements a été signé par 38 et ratifié par 27. Alors que le premier accord prévoit de faciliter les échanges commerciaux entre les États membres, le second prévoit l'engagement des États membres de l'OCI à la création, dans leurs pays respectifs des conditions nécessaires et favorables à la promotion de l'investissement intra-OCI et à la proposition de diverses incitations pour la libre circulation des capitaux, entre eux.
16. De même, 39 États membres ont signé et 30 ont ratifié l'Accord-cadre sur le Système de Préférences commerciales de l'OCI (SPC-OCI). 31 États membres ont signé et 16 ont ratifié le Schéma du Tarif Préférentiel (STP). 30 États membres ont signé et 16 ont ratifié la Règle d'origine, tandis que 13 États membres ont soumis leur liste de produits. Le Royaume de Bahreïn a ratifié la Règle d'origine du SPC-OCI le 05 juin 2014, tandis que le Royaume du Maroc a présenté sa liste de produits dans le cadre du SPC-OCI le 18 juillet 2014. En conséquence, le Comité des négociations commerciales (CNC) sur le SPC-OCI peut maintenant se réunir pour assurer l'opérationnalisation immédiate de ce mécanisme de facilitation du commerce de l'OCI.
17. L'état de la signature et de la ratification des accords économiques de l'OCI au 30 août 2014 est annexé au présent rapport.
18. Dans ce contexte, les États membres qui n'ont pas encore achevé le processus de signature et de ratification du SPC-OCI ou transmis leurs listes en conformité avec les dispositions pertinentes des résolutions du CMAE, sont invités à le faire le plus tôt possible. Cela comprend la présentation de leurs tranches annuelles

spécifiques de réduction et la liste des produits (listes de concessions), l'échantillon de certificats et les spécimens d'impression de timbres utilisés dans leurs services de douanes. Ils doivent aussi compléter les mesures internes, législatives et administratives.

Promotion du commerce :

19. Au cours de l'année 2013, le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), en collaboration avec les autorités compétentes des États membres, a organisé diverses foires commerciales et expositions spécialisées, notamment : le 1^{er} Salon de l'Artisanat des États membres de l'OCI, du 11 au 14 avril 2013 à Casablanca, Royaume du Maroc, le 6^{ème} Salon des industries de l'agro-alimentaire dans les États membres de l'OCI, du 13 au 16 mai 2013, à Muscat, Sultanat d'Oman, la 1^{ère} Exposition OCI-Chine et le Forum économique et commercial, du 15 au 19 septembre 2013, à Yinchuan, province autonome de Ningxia Hui, en République populaire de Chine, la 14^{ème} Foire commerciale des États membres de l'OCI, les 22 et 23 septembre 2013, à Téhéran, République islamique d'Iran et le 2^{ème} Salon de l'Alimentation Halal des États membres de l'OCI, du 16 au 18 décembre 2013 à Sharjah, aux Emirats Arabes Unis.

Financement du commerce et assurance du crédit à l'exportation:

20. Au cours de l'année 2013, la Société islamique internationale pour le financement du commerce (SIFC) a maintenu son expansion dans le développement du commerce intra-OCI accompagnée de précautions adéquates propres à préserver les ressources la SIFC. En 2013, les approbations de commerce de la SIFC ont atteint environ 4,938 millions de dollars des États Unis, contre 4,466 millions en 2012, ce qui représente une augmentation de 10%. De même, le niveau d'utilisation des crédits a atteint environ 3,900 millions de dollars en 2013, soit 80% des approbations, comparativement à 90% des approbations en 2012. Ainsi, au cours des 6 dernières années, le volume des approbation de financement du commerce de la SIFC a atteint 5 milliards de dollars à la fin de 2013, ce qui indique presque le double, par rapport au montant de 2,5 milliards de dollars en 2008.

21. De même, au cours de l'année sous revue, les nouveaux engagements de la Société islamique pour l'assurance des investissements et le crédit à l'exportation (SIAICE) ont atteint 1,791 million de dollars comparativement à 1,657 million pour l'année 2012, enregistrant ainsi une hausse de 8%. Dans la même veine, les transactions assurés par la Société en 2013 ont atteint 2,439 millions par rapport à au montant de 2,343mililions en 2012, soit 4% d'augmentation et une réalisation de 71% de l'objectif fixé pour la période. Toutefois, la Société n'a pas été épargnée par les effets accrus de risques dans les domaines du crédit et des investissements, en particulier en Europe du Sud et Afrique du Nord, résultant des sinistres payés pour un montant de 1,58 millions dollars, comparativement à 1,30 millions de dollars, enregistrant ainsi une augmentation de 22% par rapport à la même période de l'année dernière.

Depuis sa création, la SIAICE a cumulativement assuré 13,87 milliards d'exportations et 9,03 milliards en importations pour les États membres. Le volume total des opérations de la SIACE a atteint 27,25 milliards de dollars depuis sa création en 1994.

III. DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT:

Mise en œuvre du projet de ligne ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan:

22. Le Secrétariat général et la BID ont participé au Forum de l'Investissement en Afrique de l'Ouest tenu à Dubaï, Émirats Arabes Unis, les 8 et 9 septembre 2014 et à la réception du projet de chemin de fer approuvé par l'Union monétaire et économique ouest-africaine (UEMOA), qui coïncide avec le même corridor ferroviaire que le projet de l'OCI. C'est ainsi qu'elle a conclu des arrangements avec la BID et d'autres partenaires pour le financement des études de faisabilité et de conception estimées respectivement 3,5 milliards et 10,1 millions de dollars. La boucle ferroviaire est la ligne Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo Dioulasso (longue de 1.793 km).

23. Auparavant et suite à l'atelier de validation du rapport final des études de préféabilité sur les liaisons manquantes sur le corridor Dakar-Djibouti de l'UA/NEPAD qui s'est tenue à Djibouti les 18 et 19 décembre 2012, à laquelle a participé la BID comme l'un des bailleurs de fonds, les modalités de la phase de faisabilité du projet ont commencé pour de bon. Les États membres participants ont été invités à inclure les chaînons manquants dans leurs priorités nationales de développement afin de garantir un financement adéquat.
24. En conséquence, le Secrétariat général a obtenu l'ensemble des études de préféabilité sur les chaînons manquants de la ligne Dakar-Djibouti et l'a transmis aux Etats membres de l'OCI et aux partenaires/institutions de développement. Le Secrétariat général a également demandé aux Etats membres de l'OCI et aux partenaires/institutions de développement d'examiner la possibilité d'étendre le soutien technique et financier aux promoteurs de projets de l'OCI dans l'élaboration des études de faisabilité de leurs segments nationaux le long de la ligne du projet de ligne ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan.
25. Dans ce contexte, il convient de mentionner que l'étude de préféabilité a porté sur la faisabilité des chaînons manquants du corridor de transport Dakar-Djibouti avec ses deux composantes routière et ferroviaire. L'étude a examiné les caractéristiques technico-économiques et la performance des chemins de fer existants et a évalué la faisabilité de la construction des chaînons ferroviaires manquants du corridor Dakar-Djibouti. L'étude a également proposé deux routes alternatives pour la construction des chaînons ferroviaires manquants du corridor Dakar-Djibouti en écartement standard ainsi que le coût estimatif de la mise à niveau des réseaux ferroviaires existants à écartement standard.
26. L'étude a en outre recommandé de passer à la réalisation des études conceptuelles des liens manquants. Elle a recommandé également la création et la mise en place de comités nationaux comprenant des représentants des diverses institutions concernées du secteur des transports pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités prévues. Elle a, en outre souligné le rôle crucial des communautés économiques

- régionales traversées par le corridor, à savoir la CEDEAO, la CEEAC, le COMESA et l'IGAD dans la consolidation des efforts des pays concernés et des partenaires au développement à cet égard.
27. En réponse à la demande du Secrétariat général, le Fonds de Développement d'Abou Dhabi a indiqué qu'il était prêt à envisager de contribuer au financement de projets couvrant les segments nationaux respectifs le long de la ligne de chemin de fer proposé de l'OCI Dakar-Port Soudan, en cas de réception d'une demande officielle de la part des Etats membres intéressés de l'OCI à cet effet. De même, le ministère des Transports, des Affaires maritimes et des Communications de la République de Turquie a également manifesté son désir d'apporter un soutien aux promoteurs de projets de l'OCI sous la forme d'assistance d'expertise et de formation en matière de vérification préalable. Les États membres concernés de l'OCI en ont été dument informés.
 28. Dans un développement connexe, le Secrétariat général a également conclu une entente avec le Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sur l'octroi de l'assistance technique et du conseil nécessaire, à travers son *Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies (SS-GATE)* pour les promoteurs de projets nécessaires dans les États membres de l'OCI pendant la phase de mise en œuvre du projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan. Ce soutien serait sous la forme d'une assistance aux États membres de l'OCI pour la finalisation de leurs projets respectifs relatifs à leurs segments le long du corridor de transport proposé. Une telle action permettrait de faciliter la mobilisation de fonds auprès des partenaires traditionnels de l'OCI.
 29. Dans le cadre de l'actuelle alliance avec l'UA sur la mise en œuvre de projets d'infrastructure en Afrique, l'OCI a participé au Sommet sur le financement des infrastructures en Afrique, tenu les 14 et 15 juin 2014 à Dakar, au Sénégal. Le Sommet a décidé de donner la priorité au financement de 16 projets d'infrastructure dont l'un d'eux est la modernisation de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako, qui est un élément clé du projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan de l'OCI et du corridor de transport Dakar-Djibouti de l'UA. À la suite du Sommet, le Secrétariat général a soumis à

l'examen du NEPAD une proposition visant à créer un mécanisme de consultations régulières entre l'OCI et l'UA/NEPAD sur les projets mentionnés ci-dessus et d'autres questions d'intérêt commun. Cela permettrait aux deux organisations de mieux coordonner leurs efforts afin de favoriser un échange actif des meilleures pratiques et d'assurer une utilisation efficace des ressources.

30. Au vu de ce qui précède, les États membres concernés de l'OCI sont sensibilisés sur la nécessité d'inclure les segments nationaux respectifs le long du corridor dans leurs plans nationaux de développement et d'engager des actions nécessaires afin de profiter des offres faites par le Fonds de Développement d'Abou Dhabi et le ministère des Transports, des Affaires maritimes et de la Communication de la République de Turquie. Ces mesures faciliteraient la convocation rapide de la deuxième réunion des parties prenantes sur le projet de chemin de fer de l'OCI Dakar-Port Soudan tel que recommandé par la 40^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI (CMAE) et réaffirmé par la 41^{ème} session du CMAE de l'OCI.

IV. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE :

8^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme, Banjul, République de Gambie, 4-6 décembre 2013

31. La 8^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme (CIMT) a eu lieu du 4 au 6 décembre 2013 à Banjul, République de Gambie, sous le thème «*Favoriser la création de richesse par le développement du tourisme*». La Conférence a connu la participation de 28 États membres, comprenant les ministres en charge du Tourisme et les chefs de délégation ainsi que des représentants des institutions de l'OCI et des organisations régionales et internationales.
32. Les ministres ont examiné et approuvé, entre autres questions, le mécanisme et les critères de sélection de la ville touristique de l'OCI, le mécanisme et les critères d'attribution du sceau de l'excellence de l'OCI

- pour l'artisanat et la création du Centre du patrimoine pour les pays islamiques.
33. La création du Prix de la ville touristique de l'OCI vise à galvaniser les activités intra-OCI dans une ville identifiée, de manière à développer les potentiels socio-économiques de ladite ville, tout en renforçant le commerce intra-OCI en biens et services. Ce mécanisme vise également à renforcer la solidarité intra-OCI à travers l'octroi d'une assistance considérable aux Etats membres de l'OCI dans les domaines cruciaux du développement de l'infrastructure touristique, du développement du capital humain et de l'harmonisation des normes.
 34. L'attribution du sceau de l'excellence de l'OCI pour l'artisanat vise également à préserver, à promouvoir et à développer l'artisanat traditionnel et contemporain dans les Etats membres de l'OCI. La Conférence a examiné la proposition de la République islamique d'Iran concernant la création du Centre du patrimoine pour les pays islamiques et a estimé qu'il s'agit d'une institution internationale spécialisée dont le mandat présenterait une similitude avec celui des institutions existantes de l'OCI dans ce domaine. En conséquence, la Conférence a demandé à l'IRCICA et à l'ISESCO d'inclure les fonctions prévues du Centre proposé à leurs mandats respectifs.
 35. La Conférence a également adopté plusieurs résolutions sur la façon d'accélérer la mise en œuvre du cadre de l'OCI pour le développement du tourisme, y compris les activités des différentes institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de la promotion du tourisme. La Conférence a élu les nouveaux membres du Comité de coordination reconstitué, chargés de la mise en œuvre du cadre de l'OCI et des nouveaux mécanismes d'attribution de prix.
 36. La Conférence a également examiné un certain nombre de questions relatives à la mise en œuvre du cadre de l'OCI pour la promotion du tourisme dans les Etats membres de l'OCI, en réaffirmant la nécessité de développer les infrastructures touristiques, d'harmoniser les politiques et les normes, de promouvoir les produits touristiques conformes à la charia,

d'accroître la compétitivité des PME dans les Etats membres de l'OCI et de faciliter la circulation des touristes entre les États membres de l'OCI. La 9^{ème} session de la Conférence islamique des ministres du Tourisme se tiendra en 2015 en République du Niger.

4^{ème} Réunion du Comité de coordination pour la mise en œuvre du cadre pour le développement et la coopération dans le domaine du tourisme entre les Etats membres de l'OCI et les résolutions de la CIMT, Djakarta, République d'Indonésie, le 3 juin 2014

37. La 4^{ème} réunion du Comité de coordination sur le tourisme a eu lieu le 3 juin 2014 à Djakarta, République d'Indonésie. La réunion a été présidée par Son Excellence Mme Fatou Jibe Njie, ministre du Tourisme et de la Culture de la République de Gambie et Présidente de la 8^{ème} session de la CIMT. La réunion a connu la participation des délégués de 6 États membres (sur 9) du Comité, des représentants du Secrétariat général de l'OCI, du SESRIC et du CIDC. La République d'Indonésie a assisté à la réunion en qualité d'observateur.
38. Le point culminant de la réunion a été la sélection des deux lauréats du Prix de la Ville Touristique de l'OCI, à savoir: al-Qods al-Sharif (2015) et Konya, République de Turquie (2016), respectivement. La sélection a eu lieu sur la base d'une feuille de pointage comprenant les critères de sélection énoncés dans le Mécanisme et les Critères de sélection la Ville Touristique de l'OCI, approuvés par la 8^{ème} session de la CIMT.
39. Le Comité a désigné la Turquie et l'Indonésie pour coordonner les actions pertinentes des activités touristiques intra-OCI dans les domaines des normes de compétence professionnelle et de tourisme islamique respectivement, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI. Le Comité a également décidé que la Malaisie poursuive son rôle de coordination sur le marketing touristique et soumette un rapport sur la Stratégie de marketing touristique aux États membres, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI.

Projet régional sur le développement durable du tourisme dans un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégés en Afrique de l'Ouest

40. La 8^{ème} session de la CIMT a demandé aux Etats membres participant à ce projet régional de l'inclure dans leurs programmes de développement respectifs, qui sont soumis aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et de soumettre les segments nationaux respectifs du projet. À cet égard, le Secrétariat général a renouvelé sa demande aux États membres participants de fournir des détails sur leurs segments respectifs du projet, dans le format bancable traditionnel en vue de faciliter la mobilisation de fonds pour leur mise en œuvre. Tout particulièrement, les États membres ont été invités à soumettre sans tarder ces projets revus, en gardant à l'esprit la nécessité pour les Etats membres participant d'inclure le projet proposé dans leurs plans de développement. D'autres actions requises comprennent une allocation de ressources internes pour le lancement des activités identifiées dans leur territoire national, en vue de renforcer les capacités des points focaux nationaux (PFN), de mettre en œuvre ce projet et d'explorer les voies et moyens pour une plus grande participation du secteur privé dans la gestion des parcs et des aires protégées.

3^{ème} Conférence sur le tourisme sanitaire dans les pays islamiques (CTSPI)

41. Le Secrétariat général a participé à la 4^{ème} Conférence sur le tourisme sanitaire dans les pays islamiques (CTSEI) qui s'est tenue les 26 et 27 novembre 2013, à Machhad, République islamique d'Iran. La réunion a souligné l'énorme potentiel dont regorgent les États membres de l'OCI dans le domaine du tourisme sanitaire et son rôle dans la stimulation de la croissance économique durable entre les pays.
42. La réunion a décidé, entre autres choses, de discuter des dispositions d'un système d'accréditation de l'OCI - en tenant compte des systèmes nationaux d'accréditation - afin de faciliter cette branche importante du secteur des services. Elle a également invité les entreprises et autorités d'assurance à trouver les moyens et les modes de collaboration mutuelle en vue de la fourniture de services d'assurance médicale conjoints pour stimuler le tourisme sanitaire dans les États membres de l'OCI. La réunion a également convenu de créer le Centre d'information sur le tourisme sanitaire. Le site Web officiel du Centre d'information sur le tourisme sanitaire est : www.hicois.com

2^{ème} Réunion du Forum touristique du secteur privé OCI/COMCEC

43. Le Secrétariat général a participé à la 2^{ème} réunion du Forum de l'OCI/COMCEC sur le tourisme du secteur privé tenue les 16 et 17 décembre 2013, à Istanbul, République de Turquie. Le Forum a réuni les représentants de seize (16) Etats membres de l'OCI et d'un (1) Etat observateur. Plusieurs exposés ont été faits par des conférenciers de marque tant du secteur public que privé ainsi que par le SESRIC. En outre, les délégations de treize (13) Etats membres de l'OCI ont fait des exposés sur leurs expériences nationales en matière de promotion du tourisme.
44. Le Forum a recommandé la nécessité d'organiser la formation, l'échange de programmes et les réunions et ateliers B2B, à l'intention des représentants du secteur privé. Il a également souligné la nécessité de développer des circuits de tourisme culturel et des visites conjointes dans l'espace de l'OCI, tout en soulignant la nécessité de créer des plates-formes en ligne visant à promouvoir les destinations touristiques et à faciliter la communication et le réseautage entre les représentants du secteur privé dans les Etats membres de l'OCI.
45. Nonobstant le fait que le Forum de l'OCI/COMCEC sur le tourisme du secteur privé vise à rassembler les opérateurs publics et privés du secteur touristique afin d'échanger des informations et des idées et de discuter de certains des plus importants défis actuels et futurs du développement touristique dans les pays de l'OCI, la majorité des participants au 2^{ème} Forum venait du secteur public. Il est donc essentiel pour l'OCI et ses institutions compétentes encourager une participation plus inclusive des organismes du secteur privé dans les futures rencontres de cette nature.

1^{er} Forum international de l'OCI sur le tourisme islamique, Djakarta, République d'Indonésie, 2-3 Juin 2014

46. Le premier Forum international de l'OCI sur le tourisme islamique a eu lieu les 2 et 3 juin 2014, à Djakarta, République d'Indonésie. Le Forum a réuni des délégués de 27 États membres de l'OCI et des représentants du

Secrétariat général de l'OCI, du SESRIC et du CIDC, ainsi que des membres du secteur privé, des institutions de recherche et d'autres organisations de la société civile.

47. Le Forum a fait des recommandations très importantes qui peuvent compléter les efforts continus visant à augmenter les produits financiers et économiques islamiques, de manière à stimuler l'activité économique dans les Etats membres de l'OCI, tout en renforçant le bien-être économique à travers l'inclusion sociale et financière parmi des citoyens de l'OCI.
48. Le Forum a également identifié le tourisme islamique en tant qu'industrie de services en plein essor pouvant avoir un impact favorable sur la croissance et le développement économique de l'espace de l'OCI au moment où l'OCI s'efforce de développer des produits économiques compatibles à la *charia* dans ses États membres, notamment le système bancaire islamique, l'investissement et la finance islamique, la nourriture et la mode *halal*. La croissance de cette industrie était due au nombre croissant de jeunes gens instruits dans les pays musulmans, lesquels sont intéressés par les voyages, toute chose qui requière de plus en plus de tels services compatibles à la *charia*. Il est également intéressant de noter que la République de l'Indonésie a accepté d'agir en tant que coordinateur du tourisme islamique afin de favoriser davantage le développement du tourisme islamique au sein des États membres, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI.

Salon du Tourisme

49. La 2^{ème} Foire du Tourisme des Etats membres de l'OCI se tiendra du 19 au 21 octobre 2015, à Sharjah, Emirats Arabes Unis, sous le haut patronage de Son Altesse le Cheikh Dr. Sultan Bin Mohammed Al Qassimi, membre du Conseil suprême de l'Etat des Émirats Arabes Unis et souverain de Sharjah.

V. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL:

Création d'une institution de l'OCI sur la sécurité alimentaire au Kazakhstan

50. La 40^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI de (CMAE), qui s'est tenue du 9 au 11 décembre 2013 à Conakry, République de Guinée, a approuvé les statuts de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA), tels que recommandés respectivement par la réunion du Groupe d'experts tenue du 11 au 13 juin 2013 à Astana, Kazakhstan, la Commission islamique et le Comité spécial. Suite à l'approbation des statuts, 19 États membres de l'OCI ont signé le document. Ces États membres sont: l'Afghanistan, le Burkina Faso, Djibouti, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Iran, le Kazakhstan, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Palestine, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, Suriname, la Turquie, l'Ouganda et l'Union des Comores. En Avril 2014, la Libye a signé le Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, ce qui porte à vingt (20), le nombre des Etats membres de l'OCI, qui ont signé le Statut.
51. L'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA) est la toute nouvelle institution spécialisée de l'OCI, dont le siège est à Astana, au Kazakhstan. Elle a été spécialement créé pour coordonner et mettre en œuvre les politiques de l'OCI concernant l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire. À cette fin, l'OISA vise à fournir une expertise et un savoir-faire technique aux Etats membres sur les différents aspects de l'agriculture durable, du développement rural et de la sécurité alimentaire, y compris la résolution des problèmes posés par la désertification, la déforestation, l'érosion et la salinité ainsi que la mise à disposition de systèmes de protection sociale. Elle s'efforcera également d'évaluer et de surveiller la situation de la sécurité alimentaire dans les États membres afin de déterminer et apporter l'aide d'urgence et humanitaire nécessaire, y compris la mise en place de stocks de sécurité alimentaire, la mobilisation et la gestion des ressources financières et agricoles pour le développement de l'agriculture et l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les États membres, ainsi que la coordination, la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles communes, entre autres.

52. Les statuts de l'OISA prévoient qu'ils seront appliqués à titre provisoire dès leur signature par au moins dix États membres de l'OCI et entreront définitivement en vigueur lorsque dix États membres auront soumis leurs instruments de ratification. Étant donné que le nombre requis de signatures a été fixé pour l'application provisoire du Statut, le Secrétariat général travaille actuellement avec les autorités compétentes du Kazakhstan sur la consolidation des structures de l'OISA le plus tôt possible.
53. À cette fin, la BID a approuvé un don d'assistance technique d'un montant de 200 000 ID (environ 300.000 dollars) pour la mise en place de l'OISA. La subvention sera utilisée pour couvrir les coûts associés à la préparation des termes de référence nécessaires, la ligne directrice opérationnelle et le plan d'action à court terme pour le démarrage de cette nouvelle institution spécialisée de l'OCI. Pour sa part, le gouvernement du Kazakhstan a désigné un coordonnateur national dans le but d'assurer la liaison avec les États membres de l'OCI sur les modalités de la convocation de la session inaugurale de l'assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA) à Astana, au Kazakhstan.
54. Le Secrétariat général renouvelle sa demande aux autres États membres de l'OCI pour parachever toutes les dispositions nécessaires en vue d'adhérer au Statut de l'OISA dans les meilleurs délais et de participer à la session inaugurale de l'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire à Astana, Kazakhstan, à une date qui sera annoncée en temps opportun.

La Conférence internationale sur la mise en œuvre du Programme alimentaire en Ouzbékistan

55. La Conférence internationale sur les potentialités de la sécurité alimentaire de l'Ouzbékistan a eu lieu les 5 et 6 juin 2014 à Tachkent, en Ouzbékistan. Cet événement a fourni une bonne plate-forme pour informer les participants sur les activités en cours de l'OCI dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire.
56. En outre, les interventions de l'OCI à la Conférence ont porté sur la nécessité d'accroître les investissements publics et privés dans les domaines de l'agriculture et de la transformation agro-alimentaire, ainsi que sur le
-

soutien des petits agriculteurs et des organisations communautaires, de créer un environnement favorable aux entreprises agricoles rentables, de développer une infrastructure adéquate et de soutenir l'approche actuelle de l'OCI sur le renforcement de partenariats plus larges en vue de la mise en œuvre de ses différents programmes et projets dans ce domaine, entre autres.

57. La participation du Secrétariat général à cet événement a été dans le cadre des efforts en cours de l'OCI pour améliorer l'interaction avec les États membres de l'OCI, notamment l'Ouzbékistan, afin d'assurer leur participation active dans les différents programmes et projets de l'OCI.

Plan d'action de l'OCI sur le coton.

58. Conformément à la décision adoptée par la 29^{ème} session du COMCEC sur la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI sur le coton, le Secrétariat général de l'OCI et ses institutions concernées ont mené plusieurs activités dans les domaines du renforcement des capacités, de la promotion du commerce et du financement de projet .
 59. En vue de la mise en œuvre du Plan d'action OCI pour le coton (2007-2016), le Secrétariat général a renouvelé ses communications avec les promoteurs de projets, en leur demandant de soumettre à nouveau les projets de coton proposées dans un format bancable intégral par la voie officielle normale. À ce jour, seuls le Mozambique avait envoyé la demande officielle à la BID. Cette mesure permettra à la BID et d'autres institutions financières de prendre les mesures concernant les projets.
 60. Le Groupe de la BID a alloué 16,5 millions de dollars es Etats Unis au financement de 6 projets approuvés dans le cadre du Plan d'action au Cameroun, en Egypte, en Turquie, en Syrie et au Mozambique. Pour des raisons de suivi, le Département de l'agriculture de la BID a envoyé ses missions d'identification de projets au Mozambique et en Ouganda au cours de la première moitié de 2014. Suite à cela, le gouvernement du Mozambique a présenté la demande et l'étude de faisabilité concernant le projet. Le Groupe de la BID a programmé le traitement du projet cotonnier du Mozambique pour en 2015 avec une contribution prévue de 50 millions de dollars.
-

61. Après avoir distribué le projet sur l'amélioration de la productivité du coton soumis par l'Institut sénégalais de recherche agricole et la Société de développement des fibres textiles (SODEFITEX), un des centres d'excellence du Plan d'Action de l'OCI pour le coton, aux parties prenantes concernées, le Secrétariat général a reçu les réactions du Fonds koweïtien pour le développement économique et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), demandant des détails nécessaires pour faciliter un examen favorable du projet.
62. En plus des consultations en cours avec le Bureau de la Coopération Sud-Sud des Nations Unies sur le soutien technique aux promoteurs de projets de coton de l'OCI, le Secrétariat général a pris note de l'offre du Gouvernement de la Turquie, à travers le COMCEC, d'accorder un soutien technique similaire. De même, le Secrétariat général a inscrit ce projet à l'ordre du jour de sa coopération avec le Ministère français des Affaires étrangères, compte tenu de l'expertise française dans le soutien aux producteurs de coton dans les pays en développement.

VI. PROGRAMMES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE:

Fonds de Solidarité islamique pour le Développement (FSID):

63. Le Fonds de Solidarité islamique pour le Développement (FSID) a continué à développer ses activités pour atténuer la pauvreté et améliorer les services sociaux et les infrastructures dans les Etats membres de l'OCI. Le FSID explore les opportunités permettant d'obtenir des ressources complémentaires, grâce à des mécanismes tels que le Fonds fiduciaire, l'allocation des actifs du Waqf, le renforcement du cofinancement des projets du FSID et les donations émanant des philanthropes, du secteur privé, etc.
64. Le FSID a élaboré un cadre sur la création de fonds fiduciaires pour appuyer des programmes de réduction de la pauvreté avec des donateurs intéressés, y compris les gouvernements, les philanthropes, les entreprises privées, les institutions de développement et autres, cadre qui a été approuvé le 1^{er} avril 2013 par la 40^{ème} réunion du Conseil d'administration du FSID, afin de donner au FSID les moyens de renforcer

- ses efforts de mobilisation de ressources alternatives/complémentaires. Le FSID est maintenant engagé dans le développement de la structure opérationnelle du Fonds fiduciaire, tout en entretenant des relations étroites avec les donateurs intéressés, tels que le Congrès mondial des philanthropes musulmans et en discutant également avec certains pays membres, pour commencer le lancement des fonds fiduciaires focalisés sur divers thèmes relatifs à la réduction de la pauvreté.
65. Le Fonds a également mis en place une politique globale d'investissement en vue de s'assurer une source de revenus stable, en accord avec les besoins en ressources, ainsi que la préservation et l'appréciation à long terme de la valeur réelle des montants des capitaux investis du Fonds.
 66. À ce jour, le FSID a approuvé 49 projets avec un financement direct de son revenu, en plus du cofinancement de la part de la BID, des gouvernements et des autres bailleurs de fonds. Le coût cumulatif de ces projets est estimé à 1,86 milliards de dollars. La participation du Fonds à ces programmes est de 264.10 millions de dollars, tandis que le montant restant de 1,597.90 milliards de dollars a été versé par la BID (1,061 milliards), les gouvernements et les autres bailleurs de fonds (537 millions de dollars). Les pays les moins avancés (PMMA) membres de la BID ont été les principaux bénéficiaires de ces opérations, avec plus de 80% des financements du Fonds. En fait, 61% de ces approbations ont été faites en faveur de l'Afrique, tandis que 15% revenaient aux pays de la CEI et 12% à l'Asie et aux pays du Moyen-Orient.
 67. Les décaissements jusqu'à présent, s'élèvent à 42,0 millions de dollars des Etats Unis. Les faibles décaissements sont dus au fait que le portefeuille du FSID est relativement jeune et que son financement vise habituellement les composantes «souples» des projets financés qui sont mis en œuvre vers la fin du cycle d'exécution du projet.
 68. Le FSID a lancé ce programme en mai 2011 pour être initialement mis en œuvre dans six pays d'Afrique au cours des trois prochaines années. Le programme qui est en partie inspiré par le Projet des Villages du Millénaire des Nations Unies (MVP), a pour but d'offrir un modèle multisectoriel et intégré de développement pour lutter contre l'extrême pauvreté dans les communautés rurales. Deux SVPs ont déjà été lancés au Tchad (Région de Salamat) et à Kulbus dans l'ouest du Darfour au Soudan. Le montant approuvé pour le programme est de 120 millions de dollars (une moyenne de 20 millions de dollars par projet) sous forme de prêt, et de petites subventions. Le Fonds travaille actuellement sur le prochain groupe de pays dans le programme. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec le *Earth Institute* de l'Université de Columbia, le MDG

- Centre de Nairobi, la Banque arabe pour le Développement en Afrique (BADEA), le Croissant-Rouge du Qatar, et d'autres partenaires.
69. Le FSID travaille actuellement sur le développement de nouveaux programmes phares tels que le Programme de réduction de la pauvreté urbaine, les Energies renouvelables pour le programme de réduction de la pauvreté, et le programme *Save the Mothers*.
70. Le FSID a l'intention de prendre un certain nombre de mesures visant à intensifier les efforts de mobilisation des ressources et de plaidoyer. Ces étapes comprennent:
- a. Le renforcement des efforts de mobilisation des ressources à travers des consultations avec les pays membres, l'exploitation des sources non conventionnelles, comme les philanthropes, les dons en nature, les dons de terres de Waqf dans les pays membres, etc
 - b. La collaboration avec le secteur privé dans le cadre des initiatives de la responsabilité sociétale des entreprises du Fonds (RSE), ainsi que l'approche des individus et institutions nantis dans les pays membres pour solliciter des contributions en faveur du Fonds.
 - c. L'élaboration de la seconde stratégie du FSID pour la période (2014-2016).
 - d. La mise en place de fonds fiduciaires spécifiques à l'allègement de la pauvreté dans le cadre du FSID. Ces fonds seront destinés à financer la fourniture de services de base aux couches pauvres, comme l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, la micro-finance, l'agriculture et le développement rural, l'énergie, l'aide d'urgence et le renforcement des capacités institutionnelles.
 - e. La mise en œuvre rigoureuse de la politique d'investissement approuvée du FSID pour augmenter les revenus du Fonds.
 - f. L'élargissement de partenariats afin d'accroître l'effet de levier de financement du Fonds.
71. Le FSID regarde l'avenir avec optimisme et espère que les pays membres mettront en œuvre les résolutions pertinentes de l'OCI sur l'appui des activités du Fonds en matière de lutte contre la pauvreté dans les pays membres, y compris les résolutions du Conseil des Gouverneurs concernant le FSID pour lui permettre de mobiliser son capital cible de 10 milliards de dollars. L'orientation stratégique du Fonds au cours des trois

prochaines années sera de ne ménager aucun effort pour honorer tous les engagements non tenus et augmenter les engagements des pays membres.

Programme spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)

72. Comme il a été signalé à la 29^{ème} session du COMCEC en novembre 2012, la phase d'approbation du PSDA a été réalisée et le niveau des engagements de financement pour le programme du Groupe de la BID a atteint 5 milliards de dollars. En outre, un montant de 7 milliards de dollars a été mobilisé par d'autres agences de développement pour des projets dans le cadre du PSDA. Par conséquent, un total de 480 projets ont été approuvés pour être financés dans le cadre du PSDA dans 22 Etats membres africains de l'OCI. La plupart de ces projets concernent les infrastructures, l'agriculture, l'industrie, l'éducation, la santé et le secteur financier.
73. Il est à noter qu'à la fin de la mise en œuvre de tous ces projets dans le cadre du PSDA, les résultats suivants auront été réalisés: En matière d'infrastructure: plus de 2.500 km de routes auront été construites ou aménagées dans 13 États membres, en plus de deux nouveaux aéroports au Sénégal et au Soudan. De même, plus de 900 MW d'électricité auront été produits dans six pays avec un accès accru à plus de 40.000 ménages, tandis que près de 700 km de lignes électriques auront été mises en place. Dans le domaine du développement humain, plus de 325 nouvelles écoles primaires et secondaires et plus de 1.000 salles de classe seront construites et équipées, en plus de trois collèges techniques, 8 collèges universitaires, plus de 10 nouveaux hôpitaux, plus de 120 cliniques, centres de santé et centres de soins de santé primaires, avec pour résultat une augmentation du nombre des lits d'hôpitaux de l'ordre de 1200. Au niveau de l'agriculture, plus de 800.000 hectares de terres seraient développées et cultivées, en plus de la construction de 8 à 10 réserves stratégiques de céréales pour soutenir les programmes de sécurité alimentaire, y compris la construction d'environ 5 à 6 laboratoires de recherche sur les sols et/ou les semences.
74. Les succès obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PSDA ont mis en évidence la nécessité d'élaborer un nouveau programme pour les pays membres africains de l'OCI (PSDA-2), de manière à consolider les progrès enregistrés par ces pays dans les différents domaines. À cette fin, la 41^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue les 18 et 19 juin 2014 à Djeddah, en Arabie Saoudite, a demandé au Secrétaire général d'intensifier les consultations avec les États membres et les institutions concernés de l'OCI, y compris le Groupe de la BID, en vue de l'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du PSDA et l'élaboration d'un

programme successeur du PSDA. Il a également exhorté tous les États Membres de l'OCI et leurs institutions de développement ainsi que les partenaires internationaux à soutenir activement et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre éventuelle d'un programme de remplacement du PSDA.

75. Par conséquent, la BID a recruté une équipe de 2 consultants pour entreprendre une évaluation indépendante de la mise en œuvre du PSDA et préparer les contours d'un programme successeur. En outre, le Secrétariat général a demandé à tous les États Membres de l'OCI de communiquer leurs points de vue sur la mise en œuvre du PSDA ainsi que des propositions pertinentes pour le programme successeur imminent du PSDA.
76. Compte tenu de ce qui précède, les États membres de l'OCI sont invités à réagir à la demande du Secrétariat général sur les propositions pour un programme successeur.

VII. COOPERATION DANS LES SECTEURS FINANCIER ET STATISTIQUE

La réunion annuelle des banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres de l'OCI

77. L'assemblée annuelle des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI a été conjointement organisée les 27 et 28 novembre 2013 par le SESRIC et l'Agence monétaire d'Arabie Saoudite à Djeddah, en Arabie Saoudite. La réunion de deux jours était composée d'un atelier de groupe d'experts (AGE) le premier jour et d'une réunion des gouverneurs, le deuxième jour.
78. Au cours de l'AGE, les experts des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI ont discuté des questions relatives aux développements récents dans les réformes de la réglementation financière internationale, y compris le cadre de Bâle III, et leurs impacts attendus aux niveaux national et international, en particulier sur l'industrie de la finance islamique dans les pays de l'OCI. En outre, les expériences et perspectives des pays sur les perspectives et les défis posés par les récentes réformes réglementaires mondiales pour l'industrie financière islamique ont également été présentés par des experts venus de la Malaisie, du Soudan, des Emirats arabes unis et de l'Arabie saoudite.
79. La réunion des gouverneurs a examiné les résultats de l'AGE et le rapport d'étape des trois groupes de travail sur la gestion de la liquidité en finance islamique, la réglementation macro-prudentielle et les systèmes de paiement, qui ont été établis par les décisions de la réunion des Banques Centrales et des Autorités monétaires des États membres de l'OCI tenue en 2012.
80. Sur la base de ses délibérations, la réunion a adopté le communiqué final, qui, entre autres,:
- Invite les organismes internationaux de réglementation à tenir compte des produits financiers conformes à la charia pendant l'élaboration des normes;

- Réaffirme la nécessité de renforcer la coopération technique entre les banques centrales des pays de l'OCI à travers le partage d'expériences et les initiatives conjointes afin de renforcer les capacités institutionnelles pour une meilleure élaboration et supervision des politiques;
 - Reconnaît la nécessité de renforcer la coopération et la collaboration intra-OCI pour renforcer les cadres réglementaires macro-prudentiels dans les pays de l'OCI à travers l'allocation de ressources à l'assistance technique dans le développement de programmes conjoints en matière de renforcement des capacités et le partage d'expériences, entre autres.
81. Les actes de la réunion ont souligné la nécessité d'un dialogue politique plus formel et plus multilatéral entre les banques centrales et les autorités monétaires des Etats membres de l'OCI pour discuter des questions et des préoccupations de la politique commune et promouvoir des politiques qui assurent la stabilité des prix, des systèmes financiers solides et une croissance durable à long terme dans les pays de l'OCI. À cette fin, le SESRIC, en collaboration avec la Banque centrale de la République de l'Indonésie organisera les 5 et 6 novembre 2014, la prochaine édition de la réunion des banques centrales et des autorités monétaires des États membres de l'OCI à Surabaya sous le thème «*La stabilité financière à travers une politique macro-prudentielle et un approfondissement des marchés financiers au sein des pays de l'OCI* ».

Quatrième session de la Commission statistique de l'OCI

82. La quatrième session de la Commission Statistique de l'OCI (OCI-StatCom) a été co-organisée du 21 au 23 avril 2014 par le SESRIC et la BID à Ankara, République de Turquie. La session a vu la participation des représentants des organismes nationaux de statistiques (ONS) de 38 pays membres de l'OCI ainsi que des représentants de 9 organisations internationales. En plus des rapports d'étape sur les activités de l'OCI-StatCom, la Commission a examiné et discuté des questions liées aux développements récents concernant les statistiques sur la pauvreté, l'agenda du développement post-2015 et ses implications pour les ONS, les statistiques sur la santé, l'intégration des systèmes d'information géographique (SIG) dans les statistiques officielles et les statistiques sur le tourisme.

VIII. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

83. En vue d'élargir son partenariat et permettre la mise en œuvre des résolutions de l'OCI, le Secrétariat général a continué à interfacer avec les organisations internationales de la manière suivante:

Réunion biennale de coordination ONU-OCI

84. La réunion biennale entre les organismes et agences du système des Nations Unies et les différentes institutions de l'Organisation de la Coopération islamique a eu lieu du 20 au 22 mai 2014, à Istanbul, en Turquie. La réunion a été l'occasion pour examiner les différents projets bilatéraux entre les organismes et institutions de l'OCI et de l'ONU. Il s'agit notamment des situations de conflit dans les pays de l'OCI, de la lutte contre le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent, les projets communs sur la Somalie, la facilitation du commerce, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la coopération dans le cadre de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies et le Processus d'Istanbul et la lutte contre l'islamophobie.
85. Dans le domaine économique, la réunion a examiné l'état de mise en œuvre des projets communs sur la Somalie, la facilitation du commerce, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les initiatives de l'aide pour le commerce, ainsi que l'organisation conjointe des forums/salons d'affaires et de commerce, la mobilisation de fonds pour des projets conjoints, le programme de renforcement des capacités pour les activités liées au commerce et à l'agriculture.
86. À la fin de ses travaux, la réunion a adopté son rapport et a mis à jour sa grille d'activités qui, à travers 41 objectifs contient 154 activités et des délais pour leur mise en œuvre au cours du prochain exercice biennal. Les composantes économiques comprennent des activités telles que le renforcement des capacités pour les négociations commerciales, l'aide au commerce, l'organisation de forums d'affaires et des réunions du secteur

privé, des programmes de renforcement des capacités dans le secteur agricole et le financement de partenariat dans le cadre de la Déclaration de Djeddah pour la sécurité alimentaire, entre autres. Il a été convenu que le Directeur général du Département de la science et de la technologie au niveau du Secrétariat général de l'OCI et le responsable principal en charge du dossier de l'OCI au Département des affaires politiques du Secrétariat général des Nations Unies tiennent lieu de points focaux pour l'OCI et l'ONU respectivement en vue de coordonner les activités relatives à la coopération entre l'ONU et l'OCI et de mettre en œuvre la grille d'activités susmentionnée.

L'Exposition mondiale pour le Développement Sud-Sud et la 1^{ère} Exposition régionale des États arabes pour le développement Sud-Sud

87. Dans le cadre de sa collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud (UNOSSC), le Secrétariat général a participé à : l'Exposition mondiale pour le Développement Sud-Sud (GSSD Expo) organisée du 28 octobre au 1^{er} novembre 2013 à Nairobi, au Kenya et à la 1^{ère} Exposition régionale des États arabes pour le développement Sud-Sud tenue du 18 au 20 février 2014 à Doha, au Qatar.
88. La participation du Secrétariat général aux événements mentionnés ci-dessus a été l'occasion de sensibiliser les États membres de l'OCI et ses partenaires sur la nécessité de soutenir les mesures tendant à mettre en commun leurs ressources au sein de la région de l'OCI pour relever les défis du développement dans les États membres de l'OCI et promouvoir la promotion du développement socio-économique à travers la consolidation de la coopération triangulaire entre les États membres de l'Organisation et d'autres organismes multilatéraux dans le système international Sud-Sud.

Troisième Sommet arabo-africain

89. Le Secrétariat général a assisté au 3^{ème} Sommet arabo-africain organisé sur le thème "*Partenariat pour l'action en matière de développement et d'investissement*", qui s'est tenu les 19 et 20 novembre 2013 au Koweït. Le Sommet a adopté la Déclaration du Koweït, qui définit la coopération future, en tenant compte des réussites et des défis sur la voie de la transformation socio-économique des États membres.

90. Des points importants de la Déclaration comprennent l'accent sur l'encouragement de la promotion des investissements dans les pays africains et arabes, et un engagement commun pour renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie. Ils œuvreront également à renforcer leur coopération dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire ainsi que des projets de développement des infrastructures de soutien dans les deux régions. Les autres domaines de coopération porteront sur les échanges culturels, l'éducation et la recherche scientifique, la santé, l'égalité des genres, les relations entre les peuples et l'immigration.
91. Un autre résultat important du Sommet a été l'annonce par l'émir du Koweït d'une offre par le Fonds koweïtien de 1 milliard de dollars sous forme de prêts bonifiés en faveur des pays africains au cours des cinq prochaines années. Il a également annoncé l'intention du Koweït, d'attribuer un prix annuel d'une valeur de 1 million de dollars qui mettra l'accent sur la recherche sur le développement en Afrique.
92. La participation du Secrétariat général au 3^{ème} Sommet arabo-africain s'inscrivait dans le cadre de son approche des multi-parties prenantes en vue de la mise en œuvre des programmes et projets de l'OCI. En conséquence, l'OCI continuera son engagement en cours à la fois avec l'Union Africaine et la Ligue des États Arabes pour la mise en œuvre conjointe de projets de l'OCI dans les États membres communs. Ces projets comprennent le projet de ligne ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan, le projet régional de développement durable dans un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégés en Afrique de l'Ouest et le Plan d'action de OCI pour le coton, entre autres.

Le Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique

93. L'OCI a participé au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, qui s'est tenue les 14 et 15 juin 2014 à Dakar, au Sénégal. Le Sommet de Dakar sur le financement (SDF) a pour objectif de mobiliser les différentes parties prenantes pour soutenir les efforts de l'Union Africaine (UA) et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets régionaux d'infrastructures prioritaires.

94. Le Sommet a publié " Le programme d'action de Dakar (PAD)", qui identifie le développement des infrastructures comme un facteur clé et un moteur essentiel de la croissance durable en Afrique et comment les secteurs public et privé du continent serviront de partenaires aux autres acteurs du développement en vue d'assurer le financement et les investissements pour les infrastructures régionales. À cette fin, le Sommet a décidé de donner la priorité au financement de 16 projets d'infrastructure en tant que projets pilotes pour accélérer la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA), tandis que la Banque Africaine de Développement a été invitée à financer l'élaboration de ces projets.
95. Les recommandations contenues dans le PAD couvrent les domaines comme la préparation du projet, la segmentation du projet, les Fonds de la diaspora, la participation accrue du secteur privé, l'environnement politique favorable et les fonds de patrimoine souverain. Les principales recommandations comprennent, entre autres ce qui suit:
- Les pays devraient adopter des lois permettant de faciliter la participation du secteur privé dans les projets;
 - Le gouvernement et les institutions publiques doivent se concentrer sur le financement de la phase de préparation des projets;
 - Les pays devraient promouvoir la participation du secteur privé local dans le développement des infrastructures en Afrique, notamment à travers des lois locales favorables et offrir des possibilités de renforcement des capacités; et
 - L'harmonisation des cadres réglementaires régionaux pour le développement des infrastructures dans le but de réduire les disparités dans les règles et règlements, y compris sur les partenariats publics-privés.

La participation de l'OCI au Sommet de Dakar sur le financement (SDF) s'inscrit dans le cadre de son alliance en cours avec l'UA/NEPAD pour la mise en œuvre du chemin de fer de l'OCI Dakar – Port Soudan. Cela est d'autant plus important que l'un des 16 projets est la modernisation de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako qui est un élément clé du projet de chemin de fer de l'OCI Dakar - Port

Soudan et du corridor de transport de l'UA Dakar-Djibouti. En conséquence, l'OCI continuera à intensifier ses relations avec l'UA/NEPAD dans le but mentionné ci-dessus.

IX. ACTIVITÉS LIÉES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI ET AUX COMMUNAUTÉS MUSULMANES DANS LES PAYS NON-MEMBRES DE L'OCI

Programme de renforcement des capacités initié par la Malaisie pour les pays membres de l'OCI:

96. Le Programme de renforcement des capacités initié par la Malaisie pour les pays membres de l'OCI (CBP4OICC) et qui a été lancé en 2005, était devenu un nom familier parmi les Etats membres de l'OCI, en particulier les pays couverts par la phase 1 du projet. L'un des trois projets qui ont été identifiés pour cette phase pilote du CBP4OICC, à savoir «l'exploitation des ressources pétrolières et minières et le renforcement des capacités dans les domaines de l'administration, de la planification et de la gestion en Mauritanie » a été exécuté avec succès, tandis que les deux autres projets: 1) le renforcement des capacités dans le domaine de l'industrie de l'huile de palme en Sierra Leone; et 2) le développement du secteur de la pêche au Bangladesh sont encore à des stades différents de mise en œuvre.
97. Pendant ce temps, le Secrétariat général et la BID sont en train d'évaluer le succès et les expériences tirés de l'exécution de la phase 1 du CBP4OICC. À cet égard, il a été demandé aux autorités compétentes de Malaisie de fournir leurs propres avis pour permettre un décollage réussi des phases ultérieures du projet. En outre, le Secrétariat général est en train de mettre plus d'accent sur la nécessité de transformer le programme de renforcement des capacités en un projet de développement qui ferait participer les bénéficiaires dans un projet de développement gagnant-gagnant avec l'aimable participation de la Malaisie.

Assistance aux États membres de l'OCI:

i. Bénin

98. Le Gouvernement de la République du Bénin a soumis au Secrétariat général un projet "d'équipement des institutions de formation technique et professionnelle en 120 jours». L'objectif de cette initiative est d'équiper, de réhabiliter et de construire les institutions d'éducation et de formation technique et professionnelle, qui sont des préalables nécessaires à l'emploi générateur de revenus chez les jeunes au Bénin.
99. Dans la même veine, le Président de la République du Bénin m'a également lancé un appel pour demander à l'Organisation de faire un don de plants et d'intrants agricoles améliorés en vue de favoriser l'emploi des jeunes dans le domaine de la production céréalière et de l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le pays.
100. En conformité avec les résolutions pertinentes de l'OCI sur l'assistance économique au Bénin ainsi que les idéaux du partenariat, de l'assistance mutuelle et de la solidarité entre les pays de l'OCI, le Secrétariat général a demandé aux États membres et aux institutions de l'OCI de soutenir la mise en œuvre du projet susmentionné et d'indiquer leurs dons éventuels de semences et d'intrants agricoles améliorés à la République du Bénin.

ii. Burkina Faso

101. Au cours de l'exercice sous revue, le Secrétariat général a reçu trois projets de la Fondation islamique ElHadj Moussa Yugo du Burkina Faso en vue de l'obtention de fonds de l'OCI pour leur exécution. Ces projets portent sur: 1) la création d'un bureau de micro-finance dans chacune des trois provinces du Burkina Faso; 2) la construction d'un centre de formation au Burkina Faso; et 3) l'amélioration de l'élevage bovin.
102. Compte tenu de l'impact social et économique positif de ces projets sur les groupes vulnérables de la population, en particulier les femmes et les jeunes, le Secrétariat général est en contact avec le Fonds de solidarité islamique pour que les dispositions appropriées soient prises en vue du financement de ces projets.

iii. Comores

103. En conformité avec les résolutions pertinentes de l'OCI sur l'assistance économique aux Comores, le gouvernement des Comores a soumis au Secrétariat général un plan directeur / projet sur « le développement de l'entrepreneuriat féminin aux Comores » et a demandé à ce dernier de mobiliser le soutien des Etats membres de l'OCI pour son exécution. Ce projet vise à renforcer les capacités des femmes entrepreneures ainsi que l'élaboration d'un programme national pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin aux Comores.
104. En conséquence, le Secrétariat général est en train de coordonner les réponses des institutions concernées de l'OCI à cet égard.

iv. Mali

105. Lors de la conférence des donateurs sur le Mali tenue en mai 2013 à Bruxelles, en Belgique, le gouvernement du Koweït avait promis d'accorder un montant de 60 millions de dollars des Etats Unis comme aide au développement à la République du Mali. En outre, de 1976 à nos jours, le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe a financé 11 projets de développement au Mali. Le montant total de ces projets est estimé à 153 millions de dollars.

v. Nigéria

106. Le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria a soumis au Secrétariat général un projet sur « la conception d'une usine à Fenton pour le traitement des eaux usées à l'acide doux ». Le projet consiste en la réhabilitation et à la construction d'une usine de traitement de l'eau, qui permettra à court et à long termes, de résoudre les problèmes aigus de pénurie d'eau dans la ville de Zaria au Nigeria.
107. De même, le Secrétariat général est en interface avec toutes les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires au développement pour la réalisation de ce projet.

vi. Somalie

108. Comme il a été signalé l'année dernière, la République d'Azerbaïdjan a indiqué son vif intérêt d'entreprendre un projet de formation des formateurs dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture en Somalie et ce, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution n° 8/39-E sur l'assistance économique à la Somalie, adoptée par la 39^{ème} session du CMAE de l'OCI tenue en 2012 à Djibouti.
109. Par conséquent, le gouvernement de la Somalie a préparé un projet sur la construction et l'équipement d'un centre de formation professionnelle pour les jeunes Somaliens. Le Secrétariat général a transmis ce projet aux autorités compétentes de l'Azerbaïdjan pour examen.
110. Dans la même veine, le Secrétariat général, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC), a mis au point un projet visant au renforcement des infrastructures éducatives et sanitaires, ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des personnes déplacées et des chômeurs somaliens à travers le développement des compétences et de la formation entrepreneuriale. En conséquence, un appel conjoint a été lancé à tous les États membres et aux partenaires de l'OCI pour appuyer la mise en œuvre du projet à travers des contributions en espèce ou en nature.

111. En réponse à l'appel conjoint, certains États membres et partenaires de l'OCI ont exprimé leur volonté de soutenir le projet. C'est ainsi que le gouvernement de la Guyane a manifesté son intention de contribuer pour un montant initial de 10.000 dollars des Etats Unis au projet. En outre, pendant la 1^{ère} Exposition régionale des États arabes pour le développement Sud-Sud tenue du 18 au 20 février 2014 à Doha, au Qatar, une session spéciale a eu lieu sur la mobilisation du soutien international au projet conjoint OCI-UNOSSC pour la Somalie. Cette session, tout en reconnaissant les développements positifs et les énormes possibilités de développement en Somalie, a exhorté les gouvernements, les ONG et les autres organisations de la société civile et du secteur privé des Etats membres et des partenaires de l'OCI à contribuer généreusement en faveur du projet conjoint OCI-UNOSSC pour la Somalie, permettant ainsi la réalisation de ses objectifs de développement énoncés dans la période prévue.
112. Compte tenu de ce qui précède, les États membres de l'OCI sont invités à examiner la possibilité d'apporter une contribution en espèce ou en nature aux projets mentionnés ci-dessus dans l'esprit du partenariat, de l'assistance mutuelle et de la solidarité entre les pays de l'OCI.

Coopération avec les organismes de bienfaisance et de la société civile:

i. L'organisation "Islamic Relief Worldwide"

113. Dans ses efforts renouvelés pour accroître le rôle des organisations de la société civile en vue de la mise en œuvre des résolutions de l'OCI, le Secrétariat général a reçu en février 2014, au siège de l'OCI à Djeddah, en Arabie Saoudite, une délégation d'une organisation humanitaire internationale basée au Royaume-Uni dénommée « *Islamic Relief Worldwide* ». Les activités de base de l'organisation « *Islamic Relief Worldwide* » dans les Etats membres de l'OCI et d'autres pays comprennent notamment la fourniture d'aide d'urgence pendant les crises et les catastrophes (Syrie, Corne de l'Afrique), le renforcement de la sécurité alimentaire (Niger), la facilitation de l'accès durable à l'eau potable et l'assainissement (Palestine), la fourniture d'abris aux communautés pauvres (Pakistan) et la fourniture de moyens de subsistance agricoles (Bangladesh). En outre, *Islamic Relief Worldwide* plaide pour la participation

active des pays islamiques dans le processus de l'Agenda de développement post-2015, car son résultat aura un impact significatif sur leurs plans nationaux de développement.

114. Au cours de sa visite, la délégation a exploré les domaines potentiels de coopération entre l'OCI et *Islamic Relief Worldwide*. Plus précisément, les deux parties ont discuté des questions relatives à l'utilisation de la Zakat à des fins de développement, la médiation et la réconciliation dans les zones de conflit, le secours d'urgence et la préparation aux catastrophes, la réforme des institutions financières internationales, le financement du développement et le rôle de l'OCI dans la consolidation de la position des pays membres de l'OCI au sujet du processus de l'Agenda de développement post-2015. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur le besoin de coordination et de synergie entre les différents programmes de l'OCI et d'*Islamic Relief Worldwide* pour obtenir de meilleurs résultats.

X. RENFORCEMENT DU ROLE DU SECTEUR PRIVE

115. Le Secrétariat général a intensifié ses activités de coordination avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) et d'autres institutions islamiques compétentes pour mettre en œuvre les différentes résolutions de l'OCI portant sur l'accroissement du rôle du secteur privé. Parmi les autres questions, la mise en place d'un fonds spécial pour les petites et moyennes entreprises (PME) a reçu une attention particulière au cours de l'exercice sous revue. Cependant, la question de la proposition de création d'un réseau de centres d'incubation d'entreprises et de technologies, ainsi que d'une base de données sur les investisseurs providentiels (Business Angels) dans les Etats membres de l'OCI est poursuivi vigoureusement avec la CICIA et d'autres établissements du secteur privé.

Création d'un fonds spécial pour les PME.

116. Le Secrétariat général a identifié les institutions compétentes de l'OCI opérant des fonds spéciaux pour les microcrédits et la micro-finance et a entamé des discussions sur les modalités de mise en synergie et d'harmonisation des différentes interventions faites par ces institutions, afin d'atteindre les objectifs souhaités. La SIFC, le FSI, la SIDSP et le FSID disposent d'opérations de micro-finance qui peuvent s'acquitter des fonctions traditionnellement effectuées par un Fonds spécial pour les PME. Dans l'ensemble, au cours des cinq dernières années, l'approbation totale

de ces institutions de l'OCI a atteint 303 milliards de dollars des Etats Unis jusqu'en 2013.

Réunions du secteur privé :

117. Depuis la 41^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) a organisé les 15^{ème} et 16^{ème} réunions du secteur privé à Téhéran, République islamique d'Iran du 28 au 30 octobre 2013, et à Sharjah, Émirats arabes unis, du 19 au 20 mars 2014, respectivement.
118. Les principales recommandations de la 15^{ème} réunion du secteur privé portent, entre autres, sur un nouvel appel à la relance du réseau des agences de PME de l'OCI (ONSA) et une augmentation de la valeur des allocations de financement du commerce pour les PME et les autres opérateurs du secteur privé. La réunion a également recommandé la nécessité de poursuivre le développement des industries artisanales comme moyen de créer des emplois pour les femmes et les jeunes. La réunion a souligné la nécessité pour les États membres de l'OCI d'encourager leurs établissements du secteur privé à utiliser les accords existants relatifs au système de préférences commerciales de l'OCI (SPC-OCI), ainsi que la création de cadres institutionnels et réglementaires nécessaires pour attirer les investissements directs étrangers (IDE) du marché financier islamique, favorisant ainsi l'IDE intra-OCI.
119. La 16^{ème} réunion du secteur privé s'est tenue les 19 et 20 mars 2014 à Sharjah, Emirats Arabes Unis sur le thème: "Avantages du système de préférences commerciales (SPC-OCI) pour la promotion du commerce intra-OCI". Le Forum a été organisé conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah et la CICIA, sous le haut patronage de Son Altesse Cheikh Sultan Ben Mohammed al-Qasimi, Emir de Sharjah. Les participants sont venus principalement des établissements du secteur privé et des organisations de la société civile des Etats membres de l'OCI. Les représentants les institutions de l'OCI et les organisations internationales compétentes y avaient également pris part.
120. Le Forum a abordé des questions d'actualité comme le rôle des chambres de commerce et du secteur privé dans la maximisation du niveau du commerce intra-OCI, le rôle des organisations commerciales et des institutions financières de l'OCI et d'autres parties prenantes dans le

renforcement du commerce intra-islamique et l'impact du SPC-OCI sur les économies des Etats membres de l'OCI. Il a abouti à plusieurs recommandations, notamment la nécessité pour le secteur privé de tirer profit des nombreux instruments de l'OCI favorisant les échanges commerciaux, dont l'Accord général pour la coopération économique, technique et commerciale, l'Accord pour la promotion, la protection et la garantie des investissements dans les Etats membres de l'OCI, l'Accord-cadre du SPC-OCI, y compris le STP et la Règle d'origine. De même, le Forum a vu la nécessité d'une mise en œuvre rapide du Plan stratégique pour la promotion et le développement du secteur des petites et moyennes entreprises dans les Etats membres de l'OCI, y compris la création de mécanismes pour la mise en réseau et l'échange d'expertises entre les acteurs économiques dans des secteurs tels que l'industrie agroalimentaire, l'incubation des entreprises et de la technologie et la finance sociale. Le Forum a vu connu la participation d'environ 250 membres du secteur privé en provenance des différents États membres de l'OCI.

a. Développements récents:

Le 7^{ème} Forum des affaires :

121. Le 7^{ème} Forum des affaires a été organisé le 29 octobre 2013, par la Chambre islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA) à Téhéran, République islamique d'Iran islamique. Le Forum a examiné les défis socio-économiques auxquels font face les femmes dans les pays de l'OCI et a mené des réflexions sur la nécessité de développer des programmes de renforcement des capacités à l'intention des femmes, avec pour objectif de parvenir à l'autonomisation des femmes par la sensibilisation, la formation et la création de réseaux actifs. La réunion a également examiné les modalités de la création d'un mécanisme spécial pour faciliter l'accès des femmes d'affaires à la micro-finance islamique et aux microcrédits. Le Forum a en outre, souligné la nécessité de créer un environnement favorable aux affaires en soutenant les PME appartenant à des femmes d'affaires, tout en intensifiant les activités de renforcement des capacités pour les femmes entrepreneures, y compris le partage des connaissances.

b. Autres questions connexes :

Programme d'entrepreneuriat pour l'Afrique sub-saharienne :

122. Le Secrétariat général a récemment informé les Etats membres de la mise en place de la 1^{ère} Compétition annuelle du Meilleur Plan d'Affaire pour les PME de l'Afrique sub-saharienne, organisée par le Groupe de la Banque islamique de Développement. Le programme vise à stimuler et à promouvoir les initiatives entrepreneuriales en Afrique sub-saharienne et à encourager les entrepreneurs de la région avec plusieurs avantages financiers et non-financiers. La compétition permettrait essentiellement au Groupe de la BID, les autres banques multilatérales de développement et les organisations du secteur privé d'identifier, de former et d'encadrer les entrepreneurs à fort impact en Afrique sub-saharienne en vue de promouvoir l'entrepreneuriat dans la région. La compétition devrait démarrer en 2014, après l'expiration de la date limite de fin de avril pour les dépôts des candidatures.

XI. COORDINATION INTER-AGENCES

123. Les activités du Secrétariat général sur la coopération socio-économique en 2014 ont beaucoup insisté sur le renforcement de la coordination entre les différentes institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique, tout en élargissant le partenariat international pour la mise en œuvre des résolutions de l'OCI.
124. Dans la poursuite de l'accent mis jusque-là mis sur la sensibilisation des décideurs de Etats membres de l'OCI sur l'exécution des différents instruments de l'OCI favorisant les échanges commerciaux et depuis l'entrée en fonction de l'actuel Secrétaire général en janvier 2014, la priorité a été accordée à l'amélioration de la coordination et de la synergie inter-agences pour la mise en œuvre rapide et effective des résolutions de l'OCI.
125. A cet effet, la première réunion de leadership entre le Secrétaire général de l'OCI et le Président du Groupe de la BID a eu lieu le 17 avril 2014 au siège du Secrétariat général de l'OCI, à Djeddah, en Arabie saoudite. La réunion a été précédée par des réunions des sous-comités sur les questions économiques, la Palestine, les questions humanitaires et culturelles, ainsi que la science et la technologie, la santé et l'environnement. Le résultat principal de la réunion a été l'accord pour coordonner efficacement les actions de mise en œuvre des différents programmes de l'OCI, les objectifs et les résolutions dans les secteurs mentionnés ci-dessus, tout en harmonisant leurs stratégies respectives, en renforçant la synergie et en évitant les doubles emplois et les chevauchements.

Programme d'Action décennal

126. La 40^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) de l'OCI tenue du 9 au 11 décembre 2013, à Conakry, République de Guinée, a examiné le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action décennal de l'OCI (PAD). Le rapport a fourni un compte rendu détaillé des réalisations obtenues dans la mise en œuvre du PAD, y compris les divers défis rencontrés tout en suggérant des mesures pour consolider davantage les acquis enregistrés jusqu'ici.
127. Tout en reconnaissant que le PAD a abouti à la diversification et à l'augmentation des activités de l'OCI dans divers domaines, le CMAE a souligné l'expiration imminente du PAD en décembre 2015 et la nécessité de faire le point sur les réalisations ainsi que les défis inhérents à la mise en œuvre de ce programme. À cette fin, la 40^{ème} session du CMAE a prié le Secrétaire général d'engager des actions sur un examen global et inclusif du PAD en vue de faire des propositions nécessaires pour un programme successeur éventuel.
128. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question, la 41^{ème} session du CMAE tenue les 18 et 19 juin 2014, à Djeddah, Arabie Saoudite a demandé au Secrétaire général de convoquer des réunions de groupes d'experts intergouvernementaux de l'OCI, avec la participation des comités permanents et de tous les organes et institutions de l'OCI, pour examiner et évaluer la mise en œuvre du PAD (2005-2015) et proposer un nouveau projet de Programme d'action de l'OCI (2016-2025). Les secteurs couverts par le PAD actuel comprennent la paix et la sécurité, la Palestine et al-Qods al-Charif, la coopération dans les domaines social, économique, scientifique, technologique, culturel, humanitaire et de l'information, entre autres.
129. À cet égard, le Secrétariat général a commencé les préparatifs nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

XII. ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS:

130. L'accent mis récemment sur le renforcement de la coordination entre les différents organes et institutions de l'OCI a entraîné une mise en œuvre plus efficace et plus rapide des décisions de l'OCI. La toute première réunion de
-

leadership entre le Secrétaire général de l'OCI et le Président du Groupe de la BID a conduit à une série de réunions de coordination entre les membres du Groupe de la BID et les différents bureaux du Secrétariat général.

131. Par conséquent, cette unité d'action a facilité la tenue du Forum d'investissement pour l'Asie centrale, de la participation de l'OCI à la Conférence internationale sur le tourisme islamique à Djakarta, en Indonésie et au Forum de l'investissement sur les projets parrainés par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à Dubaï, Émirats Arabes Unis et la consolidation en cours des structures de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire en cours de création à Astana, au Kazakhstan, y compris les démarches visant à convoquer sa première assemblée générale début 2015. A cet égard, les résultats positifs de la Conférence internationale sur la sécurité alimentaire à Tachkent, en Ouzbékistan ont également balisé le potentiel de l'effet de levier des programmes nationaux pour la mise en œuvre du cadre de coopération de l'OCI .
132. De même, la sélection des deux villes lauréates pour 2015 et 2016 et la préparation du lancement des activités touristiques et culturelles dans ces deux villes lauréates que sont al-Qods al-Charif et Konya (Turquie), ont donné de l'impulsion à la coopération de l'OCI dans le domaine du tourisme.
133. Le développement de la coopération triangulaire Sud-Sud, la collaboration grandissante entre l'OCI et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) et la reprise de l'action sur le Programme de renforcement des capacités initié par la Malaisie, ont ravivé l'espoir que les Etats membres de l'OCI peuvent encore répondre aux diverses demandes de soutien aux programmes nationaux de développement qui se renforcent mutuellement.
134. Dans l'ensemble, les recommandations suivantes sont soumises à l'examen de l'assemblée générale du COMCEC:
 - Un nouvel appel aux Etats membres pour signer et ratifier les différentes conventions économiques de l'OCI, tout en prenant note de l'achèvement des exigences légales pour le démarrage du système de préférences commerciales;

- La nécessité pour l'OCI d'envisager un régime de compensation des pertes de recettes sur le compte de la mise en œuvre du SPC-OCI. C'est pour permettre aux États membres appartenant à des zones commerciales préférentielles régionales d'envisager d'adhérer au cadre de la facilitation du commerce de l'OCI;
- La participation des États membres aux expositions commerciales de l'OCI et la prompte soumission des projets nationaux au soutien financier pourraient certainement accroître la coopération sociale et économique intra-OCI;
- L'appel aux États membres pour soutenir le rôle des pays chefs de file / pays pivots comme un moyen crédible de partage des expériences nationales entre les États membres. Le Secrétariat général exprime sa gratitude à tous les pays qui ont accepté de parrainer des projets et des recherches sur le tourisme, l'agriculture, l'énergie, l'emploi et la productivité, entre autres;
- Inviter les États membres à accroître leur participation en termes de contributions et d'engagements envers les différents fonds de l'OCI, notamment le FSID, la SIFC, la SIDSP, la SIAICE et le FSI.
- Inviter les États membres à encourager leurs chambres de commerce respectives à adhérer à la CICA, afin de permettre à celle-ci d'augmenter sa couverture et sa stature et de s'acquitter efficacement de son rôle de plaidoyer au profit du secteur privé. À cet égard, le soutien des États membres est sollicité pour la mise en œuvre des différentes initiatives menées par le secteur privé de l'OCI.

Département des affaires économiques
Secrétariat général de l'OCI
29 Septembre 2014

MEMBER STATES THAT SIGNED /RATIFIED THE TPS-OIC AGREEMENTS (As of 30 October 2014)

No.	Member States	Framework Agreement		PRETAS		TPS-OIC Rules of Origin		Submission of the Documents
		Signed	Ratified	Signed	Ratified	Signed	Ratified	
1	Bahrain	√	√	*	√	√	√	√
2	Bangladesh	√	√	√	√	√	√	√
3	Burkina Faso	√	---	√	---	√	---	
4	Benin	√	---	√	---	√	---	
5	Cameroon	√	√	√	---	√	---	
6	Chad	√	---	---	---	---	---	
7	Comoros	√	---	√	---	√	---	
8	Cot d'Ivoire	√	---	√	---	√	---	
9	Djibouti	√	√	√	---	√	---	
10	Egypt	√	√	√	---	---	---	
11	Gabon	*	√	---	---	---	---	
12	Gambia	√	√	*	√	*	√	
13	Guinea	√	√	√	---	√	---	
14	Guinea-Bissau	√	---	√	---	√	---	
15	Indonesia	√	√	√	---	√	---	
16	Iran	√	√	√	√	*	√	
17	Iraq	√	√	---	---	---	---	
18	Jordan	√	√	√	√	√	√	√
19	Kuwait	√	√	√	---	√	---	√
20	Lebanon	√	√	---	---	---	---	
21	Libya	√	√	---	---	---	---	
22	Malaysia	√	√	√	√	√	√	√
23	Maldives	*	√	---	---	---	---	
24	Mauritania	√	---	√	---	√	---	
25	Morocco	√	√	√	√	√	√	√
26	Niger	√	---	√	---	√	---	
27	Nigeria	√	---	√	---	√	---	
28	Oman	√	√	√	√	√	√	√
29	Pakistan	√	√	√	√	√	√	√
30	Palestine	√	√	√	√	√	√	
31	Qatar	√	√	√	√	√	√	√
32	Saudi Arabia	√	√	√	√	√	√	√
33	Senegal	√	√	---	---	---	---	
34	Sierra Leone	√	---	√	---	√	---	
35	Somalia	√	√	√	√	√	√	
36	Sudan	√	---	√	---	√	---	
37	Syria	√	√	√	√	√	√	√
38	Tunisia	√	√	√	---	√	---	
39	Turkey	√	√	√	√	√	√	√
40	UAE	√	√	√	√	√	√	√
41	Uganda	√	√	---	---	---	---	
		39	30	31	16	30	16	13

* **Ratified the Agreement**